

# DOSSIER DE CANDIDATURE



Une marque  
du Groupe



La Compagnie  
du logement

Coopérer pour mieux se construire.

Cadre réservé à Maisons Prim'Access

Dossier n° \_\_\_\_\_ suivi par : \_\_\_\_\_  
Commune : \_\_\_\_\_

Date d'enregistrement : \_\_\_\_\_  
Projet de : \_\_\_\_\_

# Votre projet Maisons Prim'Access

Projet de : \_\_\_\_\_

Quelles villes recherchez-vous ?

1. \_\_\_\_\_

2. \_\_\_\_\_

3. \_\_\_\_\_



## Vos coordonnées

### Locataire-accédant 1 :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

### Locataire-accédant 2 :

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Né(e) le : \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Email : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_

## Votre situation familiale

Mariés Date du mariage : \_\_\_\_\_ Régime :  Communauté  Séparation

Divorcés  Célibataire  Pacsés  Vivant maritalement

Nombre d'enfants à charge :

Nom	Prénom	Date de naissance	Sexe	Lien de parenté

# Votre situation professionnelle

Profession Locataire-accédant 1 :

\_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

CDI / CDD / INTERIM / Autre\*

Précisez : \_\_\_\_\_

Ancienneté : \_\_\_\_\_

Votre entreprise cotise-t-elle à **Action Logement** ?

Oui  Non

Profession Locataire-accédant 2 :

\_\_\_\_\_

Employeur : \_\_\_\_\_

CDI / CDD / INTERIM / Autre\*

Précisez : \_\_\_\_\_

Ancienneté : \_\_\_\_\_

Oui  Non

\* Entourer la bonne réponse

## Vos ressources

Ressources mensuelles	Locataire-accédant 1	Locataire-accédant 2
Salaire net		
Pension alimentaire		
Retraite		
Apport personnel		
Autre		

Aides mensuelles	Locataire-accédant 1	Locataire-accédant 2
Allocations familiales		
Allocations chômage		
Allocations logement (APL)		
Allocations jeunes enfants		
Allocations adultes handicapés		
Allocations parentale d'éducation		

Vos emprunts	Locataire-accédant 1	Locataire-accédant 2
Crédit automobile		
Crédit immobilier		
Crédit à la consommation		
Autre		

Revenu imposable N°1 \_\_\_\_\_ Banque \_\_\_\_\_ Agence \_\_\_\_\_

Revenu imposable N°2 \_\_\_\_\_ Loyer actuel : \_\_\_\_\_

Remboursement que vous ne souhaitez pas dépasser : \_\_\_\_\_

## Les pièces à joindre à ce dossier

- Votre dernier avis d'imposition ou dernière déclaration
- Vos trois derniers bulletins de salaire
- Vos trois dernières quittances de loyer

**Soyez assurés que votre dossier sera étudié par nos équipes dans les meilleurs délais, après réception des documents.**

La Coopérative Vendéenne du Logement, en tant que responsable de traitement, traite vos données personnelles pour la constitution et le suivi de votre dossier de candidature à la location accession. Ce traitement est fondé sur une mission d'intérêt public. Les données que vous nous confiez sont destinées aux conseillers habitat en charge du suivi des dossiers et sont conservées pendant 1 an en cas de refus et 10 ans à compter de la collecte en cas de signature d'un contrat de location-accession. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de vos données. Pour exercer vos droits ou contacter notre Délégué à la Protection des Données (DPO), vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : [lacompagniedulogement@dpo.digitemis.com](mailto:lacompagniedulogement@dpo.digitemis.com). Par ailleurs, si le traitement de vos données vous semble contraire aux principes du RGPD et de la loi « Informatique et Libertés », vous pouvez saisir la CNIL d'une réclamation.

# DÉCOUVREZ LA LOCATION-ACCESSION

La **location-accession** est une formule d'**accession progressive à la propriété**. Concrètement, au cours d'une première phase dite « **locative** », l'accédant occupe son logement et verse une redevance composée d'une indemnité d'occupation et d'un complément qui constitue son épargne. Cette redevance est égale à la mensualité de son futur prêt, afin de pouvoir « tester » sa capacité de remboursement.

Dans la limite d'un délai de 2 ans, le locataire-accédant peut devenir pleinement propriétaire de sa maison et son épargne devient alors un apport personnel. Il bénéficie de 1% de remise sur le prix d'achat de la maison par année locative.



## NOTRE SAVOIR-FAIRE

Marque du groupe **La Compagnie du logement**, acteur reconnu du logement abordable, **Maisons Prim'Access** est un constructeur de maisons individuelles spécialisé dans la location-accession. Fort de notre expérience avec plus de 200 maisons construites en partenariat avec les collectivités locales, nous proposons une gamme de maisons personnalisables à des prix très attractifs.



## DE NOMBREUX AVANTAGES

- Exonération de **taxe foncière** pendant 15 ans
- **TVA à 5,5%** sur la construction
- Cumulable avec le **prêt à taux zéro**
- Frais de notaire réduits
- **0€** de frais d'agence

## À QUI S'ADRESSE LA LOCATION-ACCESSION ?

Le dispositif de la location-accession s'adresse à tous les ménages dont les ressources ne dépassent pas les plafonds ci-dessous.

Nombre de personnes dans le foyer	Revenu fiscal de référence (N-2)
1	24 683 €
2	32 914 €
3	38 072 €
4	42 187 €
5 et plus	46 291 €

plafonds mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier 2021

Ne pas jeter sur la voie publique

**Dossier à retourner à Maisons Prim'Access**

Rue du Pinay – 85340 OLONNE-SUR-MER

Tél. 02 51 21 95 80 - [maisonsprimaccess@cie-logement.fr](mailto:maisonsprimaccess@cie-logement.fr)

[www.maisons-prim-access.fr](http://www.maisons-prim-access.fr)